



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

musique

Question écrite n° 63551

### Texte de la question

Mme Cécile Dumoulin interroge M. le ministre de la culture et de la communication sur l'attribution du label Smac (scènes de musiques actuelles). Les musiques dites actuelles constituent un espace important de création et de pratiques dans notre pays. Elles touchent un public divers puisque le phénomène concerne de très nombreux pratiquants et mélomanes dans toutes les tranches générationnelles et dans toutes les couches sociales. Pour faciliter le bon fonctionnement des outils de création, de production, de concert, de diffusion et de formation de ces musiques, le ministère de la culture a créé le label Smac (scènes de musiques actuelles). Les bénéficiaires sont des lieux musicaux, qui sont souvent des équipements de petite et moyenne capacité et qui jouent un rôle important dans le « défrichage culturel », la prise en compte des pratiques et ont un impact indéniable sur le terrain. Il existe cependant une première interrogation sur l'attribution de ce label : le projet annuel de performances 2009 indique 136 lieux aidés en tant que "salles de musiques actuelles" et le projet annuel de performances 2010 indique lui 132 lieux aidés en tant que "scène de musiques actuelles". Or l'ensemble de ces lieux ne sont pas officiellement labellisés mais seulement aidés. Il existe une deuxième interrogation concernant le niveau de soutien à ces lieux. Le projet annuel de performances 2010, comme ceux de 2008 et 2009, indiquent « qu'à moyens constants [...] l'État devra réviser l'accompagnement qu'il accorde aux autres composantes du réseau du spectacle vivant en région s'il souhaite suivre la montée en puissance de ces institutions très populaires et fréquentées par un public diversifié » ; malgré cela le montant des aides accordées aux scènes de musiques actuelles n'a pas évolué de façon significative et représente toujours une part totalement dérisoire du budget du ministère de la culture. Pour assurer une bonne diffusion et permettre une pleine pratique de ces musiques, il est nécessaire de clarifier l'attribution de ce label aux 132 lieux prévus dans le projet annuel de performances, ainsi qu'en connaître la liste précise. Il est également nécessaire de réviser de façon significative le soutien financier dédié aux scènes de musiques actuelles. Elle lui demande ce qu'il compte faire pour procéder à un élargissement des labellisations Smac et faire évoluer le soutien financier, notamment en Île-de-France où le manque est évident par rapport à la densité de la population et la richesse des pratiques musicales.

### Texte de la réponse

Les scènes de musiques actuelles (SMAC) constituent un réseau de lieux essentiels pour le développement des carrières des jeunes artistes et répondent à l'intérêt croissant des publics, notamment des plus jeunes, pour les musiques populaires. Sur ce sujet, un important travail de concertation, conduit en 2009 et 2010 avec les professionnels et les représentants des collectivités territoriales dans le prolongement des Entretiens de Valois du spectacle vivant, a permis l'élaboration d'un texte cadre relatif au label SMAC, donnant ainsi une visibilité cohérente à ces établissements qui font désormais partie des dix labels d'État. Points d'appui d'une politique culturelle partenariale exemplaire, les cahiers des charges des SMAC, associés à un dispositif plus large d'organisation territoriale portant « schéma d'orientation des lieux de musiques actuelles » (SOLIMA), ont été transmis aux préfets de région par la circulaire du 31 août 2010. Aux côtés d'autres lieux musicaux, l'État soutient aujourd'hui 70 SMAC. Pour compléter ce parc, le ministre de la culture et de la communication lors de sa visite au Printemps de Bourges le 22 avril dernier, a annoncé la mise en place d'un plan sur cinq ans 2011-2015 dont l'objectif est d'aboutir à la reconnaissance d'une centaine d'équipements SMAC au terme de cette

période, permettant à une vingtaine de structures supplémentaires de bénéficier du label d'ici 2015 et de créer une dizaine d'équipements nouveaux. Le coût pour l'État de ce plan en faveur des SMAC est estimé à 2,6 Meuros sur cinq ans.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Cécile Dumoulin](#)

**Circonscription :** Yvelines (8<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 63551

**Rubrique :** Arts et spectacles

**Ministère interrogé :** Culture et communication

**Ministère attributaire :** Culture et communication

## Date(s) clée(s)

**Question publiée le :** 17 novembre 2009, page 10759

**Réponse publiée le :** 14 juin 2011, page 6295